

## LES PLUS DE MODULA CHIMIE

	<b>Principales caractéristiques</b>
<b>Entreprises concernées</b>	■ A toute entreprise de la filière chimie
<b>Zones couvertes</b>	■ France et export (Europe, OCDE, Grand export).
<b>Acheteurs</b>	■ Couverture de l'insolvabilité des acheteurs.
<b>Risque contrat</b>	■ Couvert jusqu'à 6 mois après le retrait de couverture.
<b>Risque de fabrication</b>	■ Couvert en cas de dépôt de bilan de l'acheteur ou l'annulation arbitraire de sa commande, jusqu'à 6 mois après le retrait de couverture.
<b>Risque politique</b>	■ Couvert dans les pays hors OCDE sans majoration de prix.
<b>Durée maximum de crédit consenti</b>	■ 210 jours
<b>Limites de crédit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Non dénommé ne pouvant dépasser 50% du Minimum Annuel de Prime.</li> <li>■ Non Dénommé auto-arbitré (sur rapport d'agence et/ou expérience de paiement soit au moins 2 ventes dans les 12 derniers mois) pouvant aller jusqu'à 75% du Minimum Annuel de Prime.</li> <li>■ Credit Check pouvant aller jusqu'à 16K€</li> <li>■ Start Cover (disponible en France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni) pouvant aller jusqu'à 10K€ par acheteur et uniquement dans les pays où le non dénommé n'a pas été mis en place.</li> </ul>
<b>Quotité d'indemnisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Non dénommé et Start Cover : 70% du montant HT</li> <li>■ Non dénommé auto arbitré : 80% du montant HT</li> <li>■ Dénommé et credit check : 95% du montant HT</li> </ul>
<b>Délai d'indemnisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 6 mois à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne et après réception du dossier complet.</li> <li>■ Possibilité de ramener le délai à 1 mois (à compter de la réception du dossier complet) en cas d'indemnisation anticipée avec une quotité d'indemnisation diminuée de 5%.</li> <li>■ 1 mois maximum en cas de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.</li> </ul>
<b>Limite de décaissement</b>	■ Limite de décaissement portée à 60 fois le Minimum Annuel de Prime.
<b>Durée de prorogation</b>	■ 60 jours à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne.
<b>Taux de prime</b>	■ Un taux de prime unique France /OCDE /grand export
<b>Frais d'enquête et de surveillance</b>	■ Grille de tarifs préférentiels pour les frais d'enquête et de surveillance

**Vos interlocuteurs habituels sont à votre disposition  
pour vous apporter tout complément d'information**